



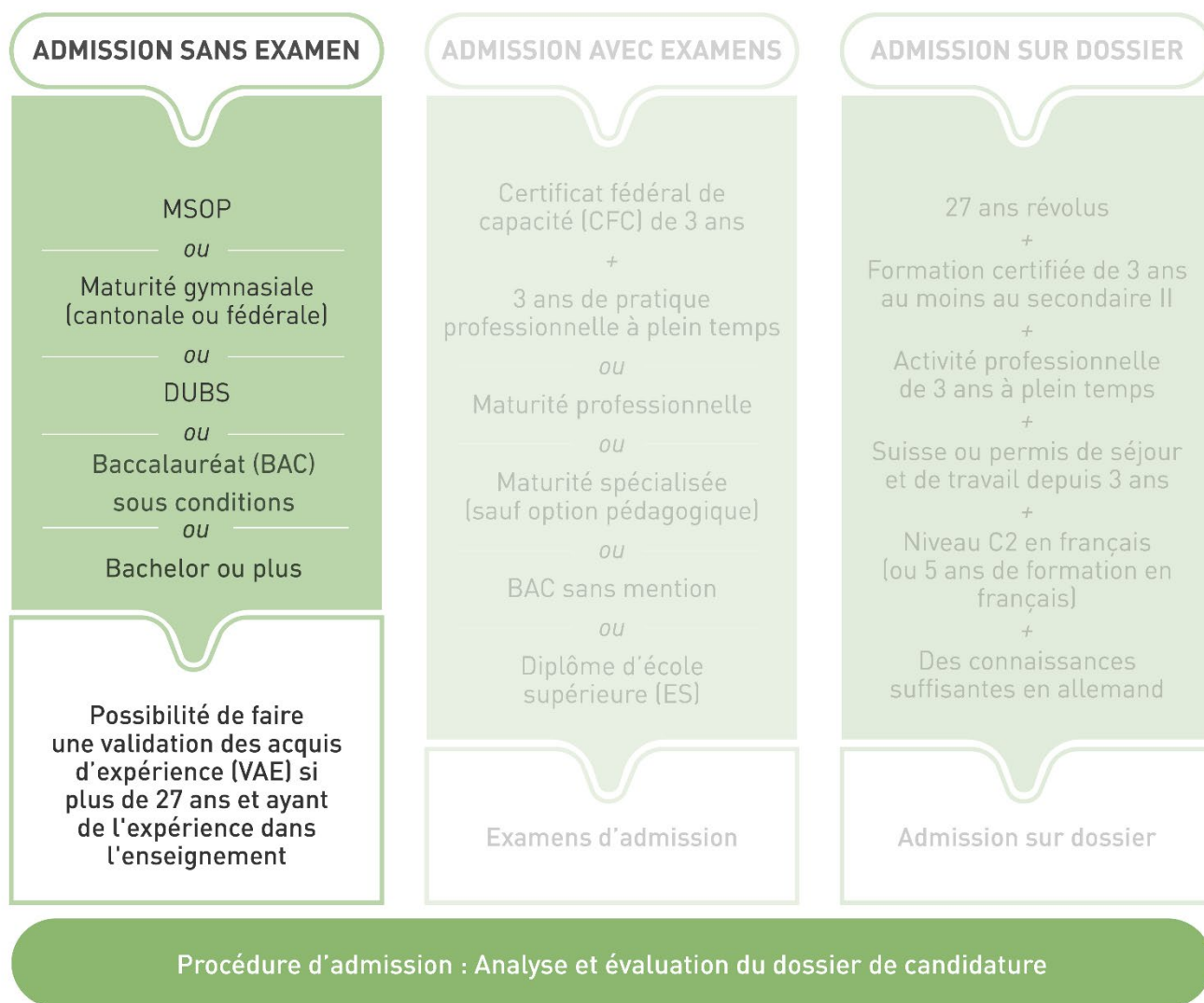
Bachelor of Arts in Primary Education et Diplôme d'enseignement du degré primaire

Guide des candidates et candidats – voie sans examen

Guide des candidates et candidats

1. Conditions d'admission

Les candidates et candidats qui sont en train d'obtenir ou qui ont déjà obtenu l'un des titres mentionnés ci-après peuvent s'inscrire à la formation au Bachelor primaire par voie courante (sans examen).



Le délai pour obtenir et présenter l'un de ces titres est le 31 juillet.

Pour plus d'informations sur les titres à obtenir, les candidates et candidats peuvent consulter [l'ordonnance concernant l'admission et la formation initiale à la Haute école pédagogique](#) (OHEP, du 14.08.2022, état 24.09.2001).

Guide des candidates et candidats

Remarque : Conditions Baccalauréat (BAC)

Les personnes titulaires d'un baccalauréat (L, ES ou S) obtenu avant 2021 sont admissibles, pour autant qu'elles aient obtenu une mention.

Pour les personnes ayant obtenu un baccalauréat à partir de 2021, l'admission est possible sous réserve d'avoir atteint une moyenne générale minimale de 12/20 et d'avoir suivi un parcours comprenant les enseignements de spécialité suivants :

En première	En terminale	
Spécialité mathématiques _____ + _____	Spécialité mathématiques _____ + _____	Spécialité sciences de la vie et de la terre _____ ou _____
Spécialité sciences de la vie et de la terre _____ ou _____	Spécialité libre	Spécialité physique-chimie _____ + _____
Spécialité physique-chimie _____ + _____		ou Spécialité libre _____ + _____
Spécialité libre		Option mathématiques complémentaires (obligatoire si la spécialité mathématiques n'a pas été choisie en terminale)

Remarque : Validation des acquis d'expérience (VAE)

La Haute École Pédagogique du Valais (HEP-VS) propose une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette procédure se fait en parallèle de la procédure d'inscription par voie sans examen. Elle concerne les personnes ayant de l'expérience en lien avec l'enseignement ou un domaine proche et qui veulent réorienter leur carrière professionnelle.

Pour plus d'informations sur la procédure de VAE, les candidats peuvent consulter le [guide des candidates et candidats VAE](#) et la [directive commune portant sur la procédure régionale de VAE](#) disponibles sur le site Internet de la HEP-VS.

Remarque : Exigence de niveau de langue pour les personnes non francophones ou germanophones

Les candidates et candidats non francophones ou non germanophones, selon la formation visée, doivent attester d'une maîtrise de la langue d'enseignement correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Pour s'inscrire en filière bilingue de la formation à l'enseignement primaire, le niveau C1 peut être admis dans l'une des deux langues. Cette condition garantit une intégration réussie et une bonne compréhension des contenus enseignés. Pour plus de détails, consultez la FAQ sur la page du [Service académique](#) ou contactez le conseiller aux études dont les coordonnées figurent sous "Contacts" sur la page de la formation.

2. Inscription

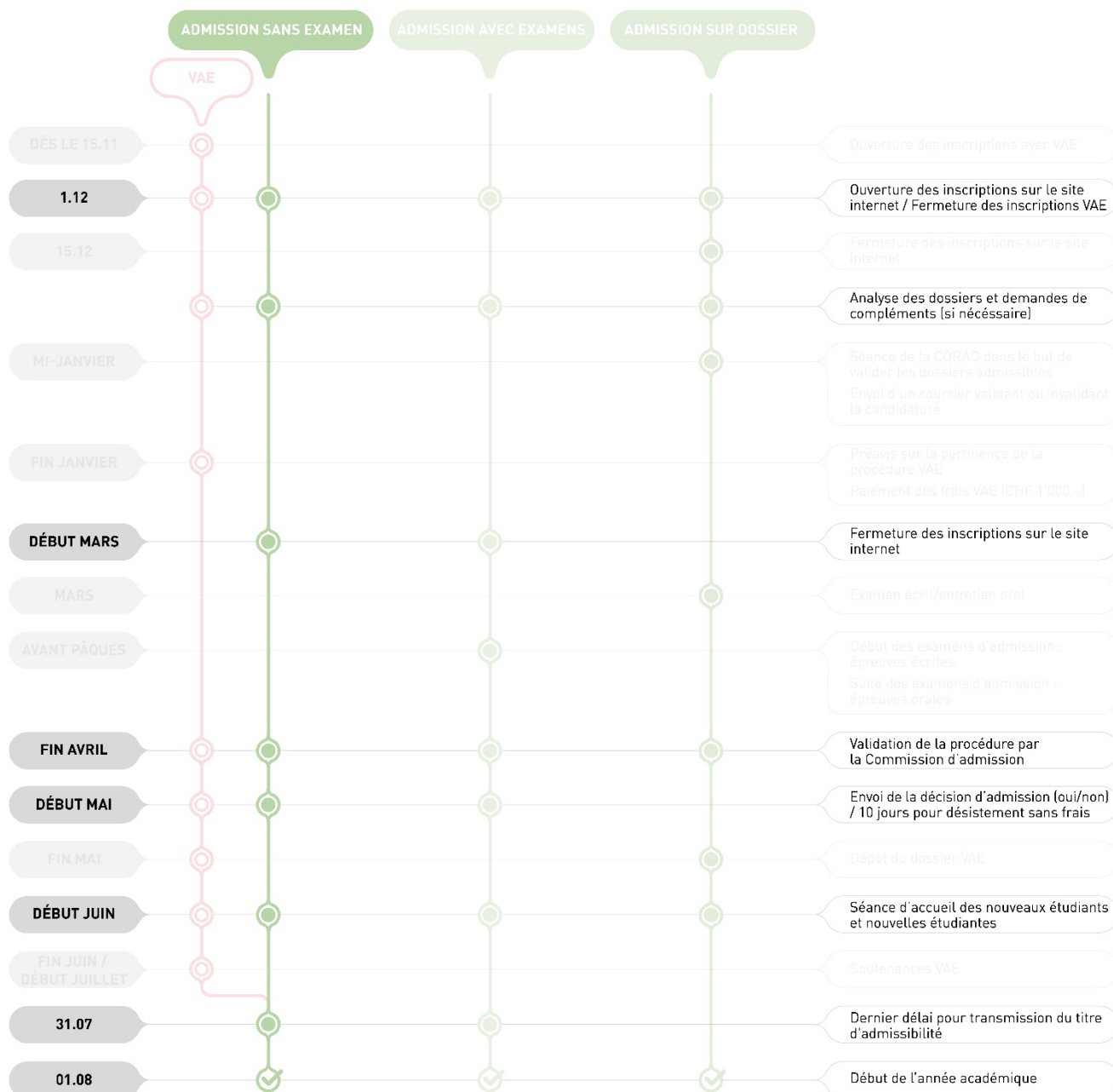
Les candidates et candidats complètent le [formulaire d'inscription en ligne](#) disponible sur le site Internet de la HEP-VS, en choisissant le formulaire d'admission par voie avec examens.

Le délai d'inscription est précisé sur le [site Internet de la HEP-VS](#).

Attention, le délai d'inscription à la formation au Bachelor primaire par voie sans examen avec une procédure de VAE n'est pas le même que celui par voie sans examen simple.

Guide des candidates et candidats

3. Procédure d'admission



La procédure d'admission contient plusieurs étapes :

- > Inscription en ligne et paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission
- > Vérification de la validité du ou des diplômes obtenus ou en voie d'obtention
- > Analyse et évaluation du dossier
- > Notification du statut d'admissibilité
- > Validation des dossiers et de la procédure par la commission d'admission

La demande d'admission via le formulaire d'inscription implique le paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission de CHF 200.-. L'inscription est définitive dès l'envoi du formulaire. La taxe n'est pas remboursable, même en cas de désistement ([RTaxes-HEP-VS. Art 2](#)).

Si le nombre de candidatures à la formation au Bachelor primaire est trop élevé, la HEP-VS se réserve le droit de refuser ou de reporter l'entrée d'une année sur la base du critère suivant :

Guide des candidates et candidats

3.1 Ordre de priorité

Les candidatures à la HEP-VS sont traitées selon leur ordre d'arrivée. Dès que la capacité d'accueil est atteinte, les dossiers supplémentaires sont placés sur une liste d'attente, en suivant également leur ordre de réception. Ils seront ensuite traités dans cet ordre dès qu'une place se libère.

Remarque : consignes pour la rédaction de la lettre de motivation

La lettre de motivation doit contenir et respecter les éléments suivants :

- > Une page A4 maximum
- > Description de vos motivations à suivre cette formation
- > Explication de votre choix de la HEP-VS pour votre parcours de formation

3.2 Désistement après décision de la commission

À noter qu'en cas de désistement, celui-ci doit être annoncé dans un délai de 10 jours à réception de la confirmation de l'admission. Passé ce délai, les frais semestriels d'écologie sont dus ([RTaxes-HEP-VS, art. 3, al.12 ; du 06.07.2020, état 01.08.2020](#)).



Guide des candidates et candidats

4. Liste de vérification des documents à joindre à son inscription

Admission sans examen

☐ **Lettre de motivation**

expliquant par un exposé détaillé les motivations du candidat ou de la candidate*

☐ **CV complet ***

☐ **Copie d'une pièce d'identité ou du passeport***

☐ **Copies des titres obtenus ou en cours d'obtention**

(Maturité gymnasiale, MSOP, DUBS, Bachelor, Master, etc.)*

☐ **Copie du certificat** reconnu de niveau B2 en allemand

☐ **Copie du certificat** reconnu de niveau B2 en anglais

À ajouter pour les candidats souhaitant s'engager dans une procédure de validation des acquis d'expérience (VAE) :

☐ **Copies des attestations/certificats de travail** attestant d'une activité professionnelle d'un volume cumulé correspondant au moins à trois années à plein temps ou à un volume équivalent réparti sur une durée maximale de sept ans (les périodes d'apprentissage et de stage ne sont pas prises en considération)*

* Les documents qui ont un astérisque doivent accompagner votre inscription. Ils sont obligatoires.

5. Contact

Haute école pédagogique du Valais

Avenue du Simplon 13

1890 Saint-Maurice

T +41 27 552 40 00

admission-primaire@hepvs.ch

<https://hepvs.ch/>



Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice

T +41 27 552 40 00
st-maurice@hepvs.ch

www.hepvs.ch | www.phvs.ch